

AVIS CONCERNANT UNE PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Article L.123-19-2 du code de l'environnement

LA SOCIETE **L'OREAL** A PRESENTE UNE DEMANDE RELATIVE À UN PROJET DE STOCKAGE DE 10 TONNES DE SOLIDES INFLAMMABLES SUR LE SITE QU'ELLE EXPLOITE À VENNECY COSMÉTIC PARK 350, RUE DU BOIS DE ROSE.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.123-19-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, CE PROJET EST SOUMIS À LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE **DU 20 JUIN AU 4 JUILLET 2022 INCLUS.**

PENDANT CETTE PERIODE, LE PUBLIC PEUT PRENDRE CONNAISSANCE DE LA DEMANDE DE L'EXPLOITANT SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET

[HTTPS://WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE-ET-RISQUES/RISQUES/INSTALLATIONS-CLASSEES-POUR-LA-PROTECTION-DE-L-ENVIRONNEMENT-I.C.P.E.-ET-AUTORISATION-UNIQUE/DOSSIERS-D-ICPE-ET-DOSSIERS-D-AUTORISATION-UNIQUE-EN-COURS/AUTORISATIONS-ICPE-ET-AUTORISATIONS-UNIQUES](https://www.loiret.gouv.fr/politiques-publiques/securite-et-risques/risques/installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-i.c.p.e.-et-autorisation-unique/dossiers-d-icpe-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/autorisations-icpe-et-autorisations-uniques)

ET COMMUNIQUER SES OBSERVATIONS PAR MESSAGERIE ELECTRONIQUE A L'ADRESSE

ddpp-sei-loreal@loiret.gouv.fr